



La minorité la mieux traitée au monde

Analyse historique et discursive d'un cliché

Document de travail QUESCREN n° 5
Mars 2022

Patrick Donovan



Ce document de travail du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN) a été rédigé par Patrick Donovan, Ph. D.

© Patrick Donovan, 2022

Réseau de collaboration constitué de chercheurs, d'intervenants et de membres d'établissements d'enseignement et d'autres organismes, QUESCREN œuvre à améliorer la compréhension relative aux communautés québécoises d'expression anglaise et à renforcer leur vitalité. Il dépend de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia.

Série de documents de travail :

Production : Lorraine O'Donnell (Ph. D.) et Patrick Donovan (Ph. D.), membres du personnel de QUESCREN

Approbation : Chedly Belkhdja (Ph. D.) et Brian Lewis (Ph. D.), codirecteurs de QUESCREN

Maquette : Audrey Wells

Mise en page : Fabian Will

Traduction : Marie-Christine Comeau (revue par l'auteur)



Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a soutenu financièrement la réalisation de ce document de travail.

**Secrétariat aux relations
avec les Québécois
d'expression anglaise**

Québec 

Tous les points de vue ou opinions représentés dans cette publication sont personnels et n'appartiennent qu'aux auteurs. Ils ne représentent pas ceux du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, de l'Université Concordia ni de QUESCREN.

QUESCREN reçoit aussi du financement du ministère du Patrimoine canadien, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et de l'Université Concordia.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

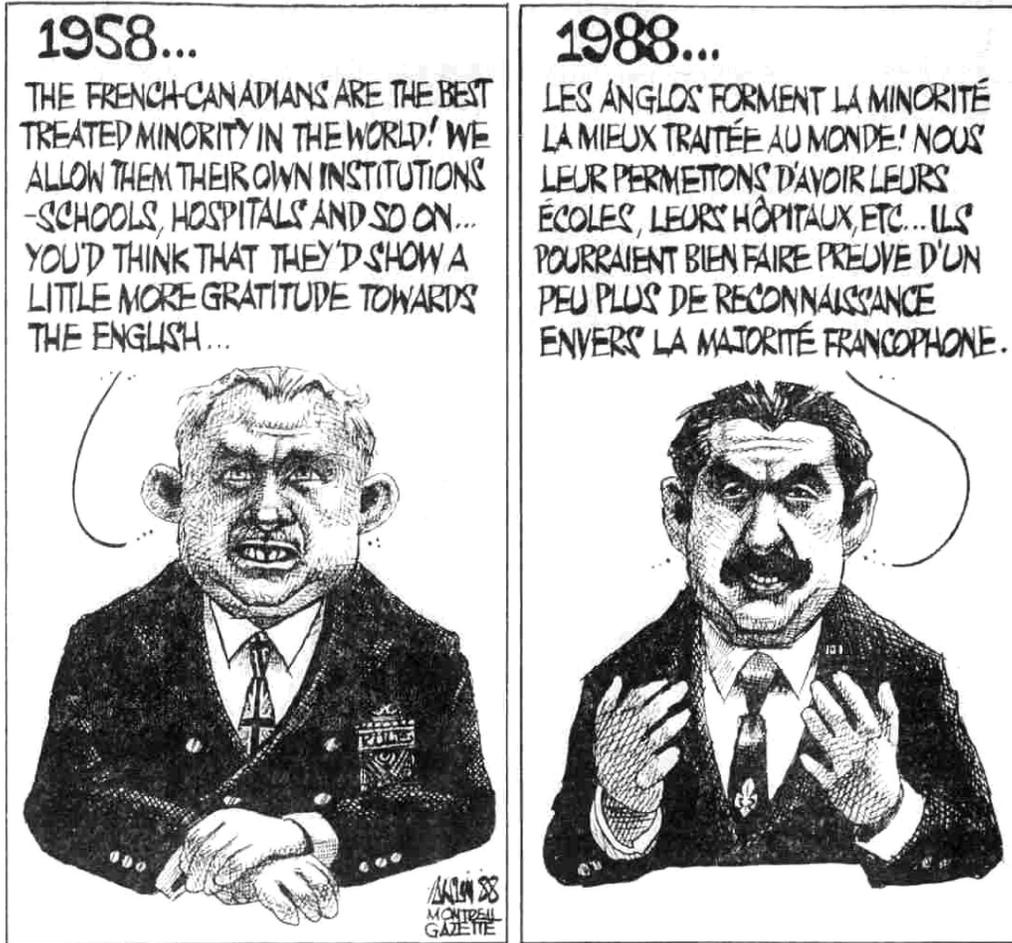
Canada 



 Concordia

Table des matières

Introduction	1
Méthodologie	1
Sources	1
Cadre d'analyse	3
Limites	3
Survol historique de l'expression	4
Consensus quant à la position des minorités (avant 1960)	4
Les séparatistes les mieux traités au monde? (1960-1963)	8
Redéfinition du Québec d'expression anglaise (1963-1980)	10
Réaction contre l'argument de la minorité la mieux traitée (1980 à ce jour)	12
Autres minorités les mieux traitées	17
Analyse discursive	18
Hyperbole	19
Déni d'agentivité (ou d'autonomie)	20
Effet miroir	21
Intimidation ou musellement?	22
Conclusion	23
Références	24
Annexe A	
Résumé des arguments pour et contre l'allégation de « la minorité la mieux traitée » dans l'échantillon médiatique depuis 1980	27



Caricature de John Diefenbaker et Jacques Parizeau publiée le 23 avril 1988 dans The Gazette.

Il convient de noter qu'aucune preuve à l'effet que Diefenbaker ou Parizeau ait utilisé même une seule fois l'expression « minorité la mieux traitée » n'a été trouvée

Introduction

Politiciens, polémistes et autres qualifient depuis longtemps la communauté québécoise d'expression anglaise de « minorité la mieux traitée au monde »¹. Cette expression lourde de sens a toutefois également été utilisée pour désigner d'autres minorités : les francophones dans l'ensemble du Canada, les peuples autochtones du Canada, de même que des groupes religieux et des minorités provenant de divers contextes européens ou coloniaux.

Au moyen d'un survol historique et d'une analyse discursive, ce document montre comment il a été usé et abusé de l'expression, et comment elle a été justifiée et critiquée au fil des ans. Il traite particulièrement du contexte québécois où l'on observe un changement alors que l'emploi de l'expression, jadis principalement consensuel à travers l'ensemble des groupes linguistiques, est devenu de plus en plus controversé et problématique à partir des années 1980. Ce changement suit le sentiment croissant de la communauté d'expression anglaise qu'elle est une minorité en déclin.

Méthodologie

Sources

La principale source d'information de ce document est un échantillon d'articles, de lettres et d'éditoriaux de journaux québécois numérisés et initialement publiés entre 1886 et 2019. L'échantillon comprend 157 articles en anglais et 101 en français.

J'ai d'abord effectué des recherches dans la collection numérique de magazines et de journaux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)², une base de données consultable en texte intégral regroupant 725 périodiques en langue française, 80 en langue anglaise et 8 dans d'autres langues, tous imprimés au Québec et remontant aux années 1700. J'ai utilisé les termes de recherche « *best-treated minority* »³, « minorité la mieux traitée » et d'autres termes synonymes (voir la partie « Limites » ci-après). Ces recherches ont retourné 146 résultats en anglais et 4 320 en français. Le moteur de recherche de BAnQ fonctionne à l'aide de mots-clés et non d'expressions exactes, puis ordonne les résultats selon leur proximité aux mots-clés; ainsi, de nombreux résultats figurant plus bas dans la liste n'étaient pas pertinents au sujet de la recherche. J'ai par la suite rassemblé un échantillon d'au plus une douzaine d'articles pertinents par décennie, et ce, dans les deux langues, et exclu les reprises d'articles et les articles similaires parus à des dates rapprochées.

- 1 Bien que la population d'expression anglaise représente une majorité de gens au Canada, elle est reconnue par le gouvernement fédéral comme étant une communauté de langue officielle en situation minoritaire au Québec, où la majorité de la population parle français. Les francophones des provinces à majorité anglophone sont également reconnus comme des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- 2 Consulter le lien suivant : <https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/RJQ>.
- 3 L'expression a été saisie avec et sans trait d'union.

Cette méthode a permis de recueillir moins d'une douzaine d'articles par décennie antérieure à 1960. Ce nombre plus limité s'explique en partie en raison de la qualité inférieure de la reconnaissance optique de caractères (ROC) des journaux plus anciens, dont de nombreux avaient été numérisés plus longtemps auparavant à des résolutions plus basses et à partir de microfiches secondaires de moindre qualité. Il se pourrait également que cette expression n'ait pas été utilisée aussi souvent à cette époque. La base de données de BAnQ contenait aussi moins d'articles pour la période de 2000 à 2020, notamment du fait que bon nombre des articles récents n'ont pas encore été numérisés ou ajoutés à ses collections.

Si cette méthode a permis de constituer un échantillon acceptable en français, la presse en langue anglaise n'était toutefois pas suffisante en raison du manque d'articles en anglais datant du XX^e siècle dans la collection numérique de BAnQ. La majorité des résultats en anglais provenaient du *Sherbrooke Record* (rebaptisé *The Record*), dont les parutions de 1901 à 2019 ont été numérisées. Les grands quotidiens de Montréal en langue anglaise, soit le *Montreal Star* et la *Montreal Gazette*, ne font pas partie de cette base de données. Quant aux quotidiens anglophones de la ville de Québec, ils ne sont pas numérisés au-delà de 1924, et les recherches visant ces derniers n'ont retourné aucun résultat.

Compte tenu de cette limite, j'ai complété l'échantillon à l'aide de résultats tirés de la collection de *Montreal Gazette* de ProQuest, laquelle contient des parutions consultables en texte intégral remontant à 1857.

J'ai également cherché l'expression « *best treated minority* » dans les sections *Canadian Newsstream*, *US Newsstream* et *Global Newsstream* de ProQuest, de même que dans les bases de données historiques du *New York Times* afin d'avoir une idée de son emploi dans la presse anglophone à l'extérieur du Québec. Les quelques résultats canadiens obtenus grâce à ces recherches étaient, pour la plupart, des reprises d'articles parus dans la presse québécoise. Quant aux journaux hors Canada, seulement quatre résultats ont été trouvés : deux articles récents portant sur le Québec, et deux datant du milieu du XX^e siècle au sujet des Italiens qualifiant la minorité de langue allemande en Italie de « minorité la mieux traitée au monde »⁴. Vu les résultats obtenus, il a semblé approprié de restreindre l'échantillon aux sources québécoises. Cela ne signifie toutefois pas que l'expression est rarement employée ailleurs, mais plutôt qu'on la trouve peu dans l'échantillon numérique actuel de presse anglophone provenant de l'extérieur du Canada de ProQuest. En effet, des sources indiquent notamment qu'elle revient souvent dans la presse finlandaise pour désigner la minorité suédoise en Finlande⁵.

4 « *Tension on the Brenner* », *New York Times*, 21 mars 1959.

5 Hervé GUAY, « De culture et d'industrie », *Le Devoir*, vol. XCI, no 180, cahier B, 10 août 2000, p. 8.

Cadre d'analyse

À l'aide de cet échantillon, j'ai ensuite procédé à la création d'un cadre d'analyse du contenu médiatique. À cette fin, j'ai lu chacun des articles compris dans l'échantillon, puis saisi les données suivantes dans un tableau :

- nom de la source médiatique;
- date de publication;
- langue de l'article;
- auteur de l'article;
- nom de la personne ayant employé l'expression « minorité la mieux traitée »;
- groupe qualifié de « minorité la mieux traitée »;
- façon dont l'allégation d'être « la mieux traitée » a été formulée;
- portée géographique du statut de « mieux traitée » (dans le monde, en Amérique du Nord, au Canada);
- arguments pour et contre l'allégation d'être « la mieux traitée »;
- bref résumé de l'article.

La saisie de ces données a permis d'analyser le contenu tant d'un point de vue historique que discursif, et ainsi d'examiner comment l'emploi de l'expression a changé au fil du temps. Des renseignements plus détaillés concernant l'analyse discursive sont présentés dans la partie dédiée à ce sujet à la suite du survol historique.

Limites

Outre les problèmes de ROC et de moteur de recherche, d'autres limites ont restreint cette recherche préliminaire. En effet, de nombreux journaux importants ne sont pas accessibles en ligne. À titre d'exemple, il aurait été intéressant d'inclure *Le Journal de Montréal* puisque ce tabloïde populiste/nationaliste à grand tirage fait souvent usage de l'expression « minorité la mieux traitée ». Cependant, ses articles ne sont pas répertoriés en ligne pour une quelconque période d'une durée significative. Il en va de même pour *The Suburban*, un journal hebdomadaire à grand tirage réputé pour ses éditoriaux percutants.

Autre limite rencontrée : la méthodologie employée ne rend pas compte des choix de mots quasi synonymiques qui pourraient avoir prédominé durant d'autres périodes ou dans d'autres contextes. Par exemple, certains Néo-Zélandais de race blanche ont qualifié leurs relations avec les Maoris de « *the fairest race relations in the world* »⁶ (relations interraciales les plus équitables au monde), un terme qui n'aurait pas été trouvé en cherchant « *best-treated minority* ». Ainsi, afin de pallier ces carences, des variantes de termes ont été saisies dans le moteur de recherche (« *most favoured* » [plus favorisé], « *most privileged* » [plus privilégié], « *best-treated community* » [communauté la mieux traitée], « *most spoiled minority* » [minorité la plus gâtée], etc.), ce qui a retourné quelques résultats, mais il est probable que ces variantes ne couvrent pas l'ensemble des termes de recherche pertinents.

6 Michael KING, *The Penguin History of New Zealand*, Auckland, N.Z., Penguin Books, 2003, p. 471.

Enfin, outre les journaux, de nombreuses autres sources mériteraient d'être explorées, notamment les archives de l'Assemblée nationale, les plateformes politiques de différents partis et les écrits de personnalités politiques importantes. Ces sources pourraient être examinées plus en détail pour valider, nuancer, voire contredire certaines des conclusions préliminaires présentées dans le présent document.

Survol historique de l'expression

Consensus quant à la position des minorités (avant 1960)

L'idée que les Québécois d'expression anglaise sont les descendants privilégiés d'une riche classe dirigeante et marchande est un mythe tenace qui est néanmoins basé sur certains faits. En effet, il est vrai que la conquête britannique de 1759 a mené à un régime colonial qui a longtemps privilégié les protestants britanniques. Même au début du XX^e siècle, bien après l'instauration d'un gouvernement responsable, 70 % de la richesse au Canada était contrôlée par un petit groupe composé principalement de protestants d'expression anglaise habitant dans le Mille Carré Doré⁷. Cette situation est à la base de la caricature simpliste selon laquelle le Québec était constitué d'une minorité de « dirigeants britanniques » au sein d'une majorité de « porteurs d'eau français »⁸. Il s'agit là des racines de l'allégation de la « minorité la mieux traitée ». Cela étant dit, cette allégation fait perdre de vue le fait que la majorité des Québécois d'expression anglaise ne faisaient pas partie de cette élite numériquement faible. À Montréal, un nombre nettement supérieur de gens d'expression anglaise habitaient « en bas de la colline »⁹.

L'allégation de la « minorité la mieux traitée » existe depuis longtemps. La première occurrence trouvée remonte à 1886¹⁰ lorsque le journal montréalais ultramontain¹¹ *La Vérité* a déclaré : « Dans aucun pays au monde on ne peut trouver une minorité mieux traitée par la majorité que l'est la minorité protestante¹² dans notre province »¹³.

Cet exemple tiré de *La Vérité* n'est que l'un des nombreux articles publiés avant 1920 où l'expression « minorité la mieux traitée » est associée à la religion plutôt qu'à la langue (voir le graphique 1). Cette nuance n'a rien de surprenant

7 Ronald RUDIN, *The Forgotten Quebecers*, Montréal, IQRC, 1985, p. 17-18.

8 L'expression « porteurs d'eau » était typiquement employée pour dépeindre les francophones comme une population constituée en grande partie d'une classe ouvrière exerçant des métiers inférieurs.

9 Herbert BROWN AMES, *The City Below The Hill: The Slums of Montreal, 1897*, Toronto, University of Toronto Press, 1972.

10 Comme il a été mentionné précédemment, il existe probablement des occurrences antérieures de cette affirmation, mais les trouver nécessiterait une recherche plus poussée compte tenu de la mauvaise qualité de ROC des journaux du XIX^e siècle.

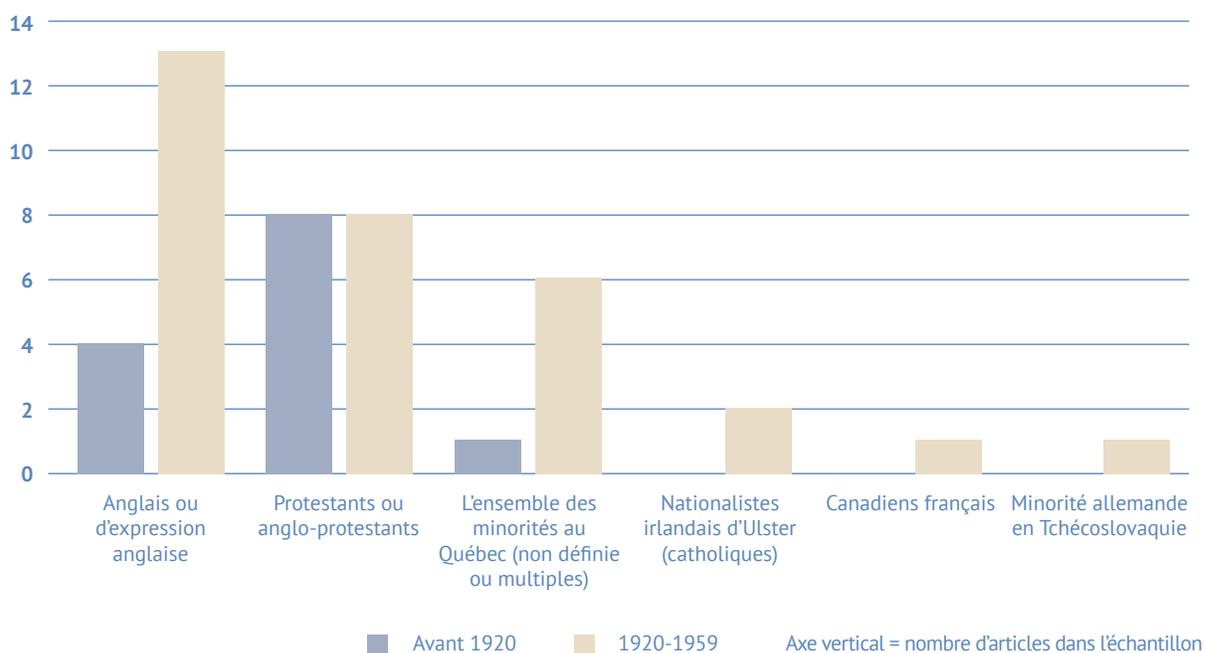
11 L'ultramontanisme est une doctrine de l'Église catholique romaine qui prônait la suprématie de l'autorité papale par rapport à l'autorité nationale ou diocésaine et critiquait la séparation de l'Église et de l'État. Cette doctrine était populaire au Canada français au XIX^e siècle et au début du XX^e.

12 La grande majorité des protestants au Québec étaient alors de langue anglaise.

13 « Le "Mail" », *La Vérité*, 4 décembre 1886, p. 3.

puisqu'elle reflète la principale façon dont les communautés du Québec se définissaient et se regroupaient ¹⁴. La religion catholique constituait alors le pilier central de l'identité canadienne-française, en particulier entre les années 1840 et 1930¹⁵. Il existait également une communauté catholique irlandaise de langue anglaise possédant une identité forte et distincte ainsi que ses propres institutions, et celle-ci a subsisté jusqu'au début du XX^e siècle, même après que l'irlandaisité s'est estompée ailleurs au pays¹⁶. Si de nombreux francophones reconnaissent les distinctions ethno-religieuses au sein de la population d'expression anglaise – par exemple, les différences entre les catholiques d'origine irlandaise et les protestants d'origine britannique – ils simplifiaient toutefois certaines nuances sous-jacentes en confondant l'ensemble des protestants comme étant un groupe uni d'anglophones ou d'Anglais et en considérant tous les Irlandais comme des catholiques malgré la minorité importante de protestants irlandais. « Nous sommes les uns Canadiens-français, les autres anglo-Canadiens, les autres irlando-Canadiens », a écrit un journaliste de *La Vérité* en 1900¹⁷.

Graphique 1 – Quelle minorité est désignée comme étant « la mieux traitée » selon l'échantillon étudié pour la période antérieure à 1960?



14 Patrick DONOVAN, *The Boundaries of Charity: The Impact of Ethnic Relations on Private Charitable Services for Quebec City's English-Speakers, 1759-1900*, Thèse (Ph. D.), Université Laval, 2019.

15 René HARDY, *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Boréal, 1999.

16 Cela contraste avec l'Ontario et d'autres provinces où l'assimilation des gens d'origine irlandaise à la société canadienne dominante de langue anglaise avait déjà eu lieu. Simon JOLIVET, *Le vert et le bleu : Identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011.

17 « La Confédération », *La Vérité*, 7 juillet 1900.

Les différences religieuses et linguistiques étaient d'autant plus évidentes et conflictuelles dans le cas des écoles. Au Québec, durant la période antérieure à 1960, à l'étude dans la présente section, le système scolaire était principalement divisé selon des critères confessionnels, mais aussi, dans une moindre mesure, selon des critères linguistiques¹⁸.

La minorité protestante contrôlait ses commissions scolaires, ses écoles et ses programmes scolaires¹⁹, et les catholiques de langue anglaise disposaient d'une certaine autonomie leur permettant d'en faire de même au sein des commissions scolaires catholiques dominées par les francophones²⁰. Dans le reste du Canada, l'accès à l'éducation publique catholique en langue française a graduellement diminué au cours des années qui ont suivi la Confédération; la montée des restrictions au Manitoba et en Ontario a suscité le plus d'attention. Des efforts supplémentaires étaient alors déployés afin d'assimiler les minorités de langue française, car cela était considéré comme un moyen de favoriser l'unité canadienne. Les francophones hors Québec se sentaient impuissants, et les francophones québécois étaient conscients de cette situation²¹. En bref, l'allégation selon laquelle la population d'expression anglaise du Québec, en particulier les protestants, était mieux traitée que d'autres minorités au Canada était fondée dans une certaine mesure en ce qui a trait à l'éducation.

Environ la moitié des articles de l'échantillon de la période antérieure à 1960 énonçaient explicitement l'argument de « la minorité la mieux traitée » lorsqu'il était question des écoles. Malgré certaines divergences d'opinion au Québec entre les groupes linguistiques quant au bien-fondé d'un système éducatif purement confessionnel²², tous s'entendaient généralement pour dire que la population d'expression anglaise bénéficiait d'un meilleur accès à une éducation dans leur langue que les francophones du reste du pays. En 1912, le conseiller municipal de Montréal John Boyd a écrit : « Il me semble que la situation de la minorité de langue anglaise dans la province de Québec fournit un exemple frappant de la situation qui devrait être faite aux minorités dans toutes les provinces. »²³ Certains Québécois de langue anglaise craignaient que les efforts entrepris ailleurs au Canada pour assimiler les francophones à la majorité d'expression anglaise entraînent des réactions hostiles à leur égard²⁴.

18 L'éducation publique a été laïcisée en 2000.

19 Roderick MACLEOD et Mary Anne POUTANEN, *A Meeting of the People: School Boards and Protestant Communities in Quebec, 1801-1998*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

20 Mélanie LANOUILLE, *Penser l'éducation, dire sa culture : Les écoles catholiques anglaises au Québec, 1928-1964*, Thèse (Ph. D.), Université Laval, 2004.

21 À titre d'exemple : Michel VERRETTE, « Question des écoles du Manitoba », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des; Marilyn BARBER et Paul-François SYLVESTRE, « Question des écoles de l'Ontario », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-question-des-ecoles-de-lontario.

22 Les Québécois d'expression anglaise F. G. Scott et Robert Sellar, par exemple, ont plaidé en faveur des écoles non confessionnelles, ce qui n'était pas une position populaire auprès des catholiques francophones. « Chronique du mois », *L'Enseignement Primaire*, n° 7, mars 1901, p. 46; « Une lettre de M. l'abbé A. V. Huard : Les idées de Révd. F. G. Scott », *Le Soleil*, vol. 9, n° 76, 28 mars 1905, p. 4.

23 La lettre de John Boyd a été publiée à la fois en anglais et en français : « La minorité anglaise de Québec n'a jamais eu à se plaindre », *Le Devoir*, vol. III, no 252, 24 octobre 1912, p. 1.

24 Robert TALBOT, *Moving Beyond Two Solitudes: Constructing a Dynamic and Unifying Francophone/Anglophone Relationship, 1916-1940*, Thèse (Ph. D.), Université d'Ottawa, 2014, p. 97-98, 134-135.

Ce consensus sur le fait que la population d'expression anglaise, en particulier la communauté protestante, était privilégiée se retrouvait également dans la sphère politique. En effet, tous les premiers ministres du Québec entre 1920 et 1959 ont employé une variante quelconque de l'expression « minorité la mieux traitée » lors de discours. Par exemple :

- Louis-Alexandre Taschereau (premier ministre libéral, 1920-1936) : « Il n'y a pas de pays au monde où la minorité est mieux traitée que dans la province de Québec. »²⁵
- Adélard Godbout (premier ministre libéral, 1936 et 1939-1944) : « Dans quelle province la minorité, tant au point de vue scolaire qu'à tous les autres, est-elle plus royalement traitée que dans la province de Québec? »²⁶
- Maurice Duplessis (premier ministre de l'Union Nationale, 1936-1939 et 1944-1959) : « Nulle part au monde les minorités ne sont mieux traitées que dans cette province. Et je parle non seulement de la minorité protestante, mais de toutes les minorités. »²⁷

Cette expression revenait constamment dans les discours de Duplessis; on la retrouve, à des dates différentes, dans sept des quarante articles de cette période.

Par ailleurs, il existe de nombreux exemples de politiciens de langue anglaise ayant fait des déclarations similaires au sujet du traitement favorable dont bénéficiait leur propre minorité. À titre d'exemple, Gordon W. Scott, conseiller législatif libéral à l'époque de Taschereau (1932-1940), avait mis au défi la foule anglophone d'un rassemblement tenu en 1935 à Lennoxville en disant :

*I will resign my seat in the Legislative Council if anyone can show me any place where the minority has been treated with such a degree of fairness as we have been by the French-speaking people who outnumber us five to one.*²⁸

Lorsqu'en 1952 Duplessis s'est vanté du traitement exceptionnel dont jouissaient les minorités du Québec, le chef de l'opposition libérale de l'époque, George Marler, « s'empressa de répliquer qu'il partageait entièrement l'opinion de M. Duplessis à ce sujet et que, à titre de membre de la minorité protestante, il abondait absolument dans le même sens »²⁹.

Le seul article de l'échantillon publié avant 1960 dans lequel l'allégation de la « minorité la mieux traitée » est rejetée a été rédigé par Téléphore-Damien Bouchard, un ancien chef de l'opposition libérale au Québec (1936-1939) et le premier président d'Hydro-Québec (1944). Il se distinguait alors par ses points de vue anticléricaux et était considéré comme un gauchiste radical par ses opposants³⁰. En 1947, Bouchard a écrit que :

25 « Si la province d'Ontario approuve l'union, Québec promet de faire de même », *La Presse*, n° 124, 13 mars 1925, p. 17.

26 « Les Canadiens français ne marchandent pas », *La Presse*, n° 43, 4 décembre 1940, p. 16.

27 Camille L'HEUREUX, « Au jour le jour : Le traitement des minorités », *Le Droit*, no 18, 22 janvier 1952, p. 3.

28 « *Gordon Scott Praises Work of Government* », *Sherbrooke Daily Record*, 22 novembre 1935, p. 5. Traduction : « Je démissionnerai de mon mandat de conseiller législatif si quelqu'un est en mesure de me montrer un endroit où la minorité a été traitée avec autant d'équité que nous l'avons été par la population de langue française, qui est cinq fois plus nombreuse que nous. »

29 Camille L'HEUREUX, *op. cit.*

30 Jean-Noël DION, « Un politicien maudit : T.-D. Bouchard », *Cap-aux-Diamants*, n° 30, été 1992.

The partisans of the ancient order of things never miss a chance to cry from every roof that our Province is the place where the minority is the best treated in the whole world. Because those who are in a minority do not waste their time complaining, it does not mean to say that such a statement is true.

Selon Bouchard, il existait au moins deux groupes minoritaires, présents tant au Québec que dans le reste du Canada, qui bénéficiaient d'un meilleur traitement dans les autres provinces en ce qui a trait à l'éducation. Ces groupes minoritaires étaient la minorité en faveur des écoles non confessionnelles ainsi que la minorité juive, dont les membres au Québec étaient contraints à fréquenter des écoles protestantes où ils étaient assujettis à l'éducation religieuse chrétienne³¹.

Bouchard pourrait avoir été l'exception ayant confirmé la règle de la période antérieure à 1960. D'une manière générale, l'échantillon médiatique dépeint un large consensus entre les groupes linguistiques, religieux et politiques selon lequel le Québec traitait les minorités de manière exemplaire. Avec le recul, bien que plusieurs diraient que cette pensée reposait sur un fond de vérité dans le cas de la minorité de protestants blancs de langue anglaise, l'étendre aveuglément à l'ensemble des minorités révèle des lacunes dans les discours des politiciens et des médias de l'époque³²

Les séparatistes les mieux traités au monde? (1960 à 1963)

Le début des années 1960 s'avère une anomalie dans l'échantillon puisque 73 % des articles de cette décennie qualifient les Canadiens français de « minorité la mieux traitée », alors que dans les autres décennies à l'étude, ce terme est employé principalement en lien avec les communautés d'expression anglaise du Québec. Ce qui est encore plus étonnant est le fait que le terme ait été utilisé par des meneurs du mouvement indépendantiste québécois – alors émergent – pour désigner leur propre position au sein du Canada, ce qui a frappé plusieurs comme une affirmation allant à l'encontre de leur but.

Avant que le Parti Québécois (PQ) n'apparaisse sur la scène politique en 1968, il y a eu le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN). Fondé en 1960, ce mouvement citoyen est devenu un parti politique en 1963³³. Marcel Chaput, qui a écrit l'essai Pourquoi je suis séparatiste en 1961, a joué un rôle clé dans les débuts du mouvement. À plusieurs reprises, il a émis la remarque

31 T. Damien BOUCHARD, « They will have to come », *Le Clairon*, vol. XXXVI, n° 17, 25 avril 1947, p. 8; également publié dans une version française modifiée : T. Damien BOUCHARD, « Le régime de l'intolérance », *Le Clairon*, vol. XXXVI, n° 19, 9 mai 1947, p. 1. Traduction : « Les partisans de l'ancien ordre des choses ne ratent jamais une occasion de crier sur tous les toits que notre province est l'endroit où la minorité est la mieux traitée au monde. Mais ce n'est pas parce que ceux qui font partie d'une minorité ne perdent pas leur temps à se plaindre que cela veut dire qu'une pareille affirmation est pour autant vraie. »

32 Les lacunes sont trop nombreuses pour s'y attarder ici, mais elles comprennent la discrimination envers les minorités religieuses (l'affaire Roncarelli), les Noirs et les peuples autochtones, et l'internement d'Italiens innocents durant la Seconde Guerre mondiale. À titre d'exemple : Stephen A. SCOTT, « Roncarelli c. Duplessis », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/roncarelli-c-duplessis]; Dorothy W. WILLIAMS, *The Road to Now: A History of Blacks in Montreal*, Montréal, Véhicule Press, 2006; Tabitha MARSHALL et David GALLANT, « Pensionnats indiens au Canada », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2012. [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats>]; Joyce PILLARELLA, *Remembering the Internment: Italian Canadians during World War II, Montreal*, Montréal, CIBPA, 2012.

33 Clinton ARCHIBALD et Maude-Emmanuelle LAMBERT, « Parti Québécois », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2007. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parti-quebecois].

suyvante : « Il est vrai que les Canadiens français forment la minorité la mieux traitée au monde. Mais là n'est pas la question. »³⁴ Le point qui suivait était que les Canadiens français ne voulaient pas être une minorité, mais plutôt une majorité, et que la seule façon d'y parvenir était par l'indépendance du Québec. Cet argument a été repris par d'autres membres du mouvement, dont Pierre Gravel, qui a cherché à « internationaliser le mouvement » en cofondant à Paris le Comité international pour l'indépendance du Québec³⁵.

Il a semblé à certains partisans du RIN que ce raisonnement était contre-productif. À ce sujet, en 1962, un Rimouskois a écrit ce qui suit dans une lettre :

*Chaput, à vrai dire, c'est l'homme qui pue l'Anglo-Canadien. [...] Pourquoi diable réclamons-nous l'indépendance, si nous sommes si bien traités? Moi, je connais une minorité bien traitée au Québec : la minorité anglo-canadienne. [...] Que M. Chaput se réveille! Il nous faut des arguments moins « niaisés » et plus vigoureux.*³⁶

Chaput a plus tard été remplacé au sein du RIN par un homme plus progressiste et charismatique, Pierre Bourgault³⁷.

Le refrain de Chaput a également été repris par au moins un fédéraliste, et ce, dans le but de discréditer le mouvement indépendantiste. En effet, le futur premier ministre Brian Mulroney a cité Chaput en 1969 pour faire valoir que réclamer l'indépendance tout en affirmant bénéficier d'un traitement exemplaire était, pour reprendre l'expression d'Albert Schweitzer, « un patriotisme qui a perdu sa noblesse »³⁸.

Puis, ce raisonnement a perdu de sa popularité pour ensuite être repris sous une forme différente par des observateurs nationalistes déçus. Ces intellectuels et représentants de la contre-culture soutenaient que la majorité des francophones du Québec étaient trop dorlotés, confortables et bien traités pour appuyer les courageux efforts d'indépendance³⁹. Ce faisant, ils venaient confirmer le point de Chaput. Par exemple, en 1977, le politicologue Gérard Bergeron a écrit que, selon lui, de nombreux Québécois étaient coincés dans une adolescence prolongée : « L'indépendance est [un] acte de maturation et [un] grand défi de responsabilité », mais les Québécois n'étaient pas prêts parce que « [nous] avons peut-être été la minorité ethnique la mieux, ou la moins mal, traitée de l'histoire des temps modernes. »⁴⁰

34 « La confédération empoisonne la nation canadienne-française », L'Action catholique, 1er juin 1961, p. 1. Voir également « Chaput : le Québec est la dernière colonie où le français soit folklorique », *Le Devoir*, vol. LIII, n° 18, 23 janvier 1962.

35 Alan HARVEY, « Word issues from Montmartre district », *Sherbrooke Daily Record*, 11 décembre 1963, p. 13.

36 « Le disque Chaput est usé! », *Le Progrès du Golfe*, n° 9, 1^{er} juin 1962, p. 16.

37 *Le RIN*, [Documentaire], réalisateur : Jean-Claude Labrecque, Québec, Les Productions Virage, 2002, 78 min.

38 Brian MULRONEY, « One Man's View, How Quebec's Present and Future Look, and the Issue of Involvement », *The Gazette*, 6 juillet 1969.

39 À titre d'exemple : *Le confort et l'indifférence*, [Documentaire en ligne], réalisateur : Denys Arcand, ONF/NFB, 1981, 109 min [www.onf.ca/film/confort_et_lindifference/].

40 Gérard BERGERON, « L'indépendance : oui, mais... Le changement n'est pas encore enclenché », *La Presse*, n° 43, 21 février 1977, p. 9.

Redéfinition du Québec d'expression anglaise (1963-1980)

Comme il a été mentionné précédemment, au cours des années antérieures à 1960, les Québécois d'expression anglaise étaient alors plus enclins à accepter les allégations de traitement privilégié qu'à les contester. Cette tendance s'est maintenue pendant les vingt années qui ont suivi; toutefois, les articles de journaux semblent indiquer qu'un malaise grandissant s'installait au sein de la communauté québécoise d'expression anglaise alors que s'opérait un changement dans les dynamiques de pouvoir au Québec. Cette période, connue sous le nom de Révolution tranquille, a été marquée par une sécularisation et la croissance d'un État-providence fort dirigé par les francophones⁴¹.

Le mémoire de 1965 du *Montreal Star* adressé à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme témoigne de l'important examen de conscience auquel se livrait la communauté d'expression anglaise. Le mémoire précisait que la population d'expression anglaise, qui s'était longtemps associée à la majorité canadienne, se sentait de plus en plus comme une minorité en raison de l'influence croissante des Canadiens français au Québec. Les auteurs du mémoire ont affirmé que, bien que ces changements étaient nécessaires, ils craignaient que les nationalistes québécois ne jettent aux gens de langue anglaise un regard suspicieux et hostile. En outre, il y était admis que la population d'expression anglaise du Québec avait depuis longtemps été la minorité la mieux traitée au Canada au point qu'elle s'était estimée en droit d'occuper cette position, mais que ce sentiment d'ayant droit pouvait s'accompagner d'une arrogance ou d'un mépris envers la majorité francophone⁴². En bref, il s'agit d'un texte ambivalent qui se situe à mi-chemin entre le mea culpa et l'autovictimisation : « la mieux traitée », mais pour combien de temps encore?

C'est au cours de cette période que les privilèges et les droits relatifs à l'accès à l'éducation ont été remis en question. La baisse du taux de natalité chez les francophones a entraîné un désir grandissant d'intégrer davantage d'immigrants dans le milieu scolaire de langue française, afin de s'assurer que les immigrants deviennent des francophones et ainsi préservent la majorité francophone du Québec. Lorsque le président de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec s'est présenté, en 1971, devant la Commission parlementaire de l'éducation, on lui a dit que la population d'expression anglaise devait apprendre à vivre en tant que minorité. Le député du PQ Claude Charron a déclaré que la population d'expression anglaise constituait la minorité la mieux traitée au monde, mais que la majorité francophone avait commis une erreur en permettant aux protestants d'établir leur propre système éducatif : « Il faudra vous habituer à l'avenir à ne pas prendre des privilèges comme des droits. »⁴³

41 René DUROCHER, « Révolution tranquille », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2013. [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>]; Pour des mesures précises, voir également François VAILLANCOURT, « Les aspects économiques des politiques linguistiques en vigueur au Québec : Répercussions sur les anglophones et francophones sur le marché du travail, 1970-2015 », *La Charte : La loi 101 et les Québécois d'expression anglaise = The Charter: Bill 101 and English-Speaking Quebec*, sous la dir. de Lorraine O'Donnell, Patrick Donovan et Brian Lewis, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021, p. 226-227.

42 Françoise CÔTÉ, « Les anglophones du Québec, "étrangers dans un patelin qu'ils aiment" – Star », *La Presse*, no 62, 16 mars 1965, p. 15; « The Montreal Star : il n'y a pas lieu de rebâtir la constitution », *Le Devoir*, vol. LVI, n° 63, 17 mars 1965, p. 7 et 10; « Le Montreal Star s'oppose aux Québécois qui veulent "rebâtir" la constitution », *L'Action : quotidien catholique*, n° 17 315, 17 mars 1965, p. 13.

43 Damien GAGNON, « Un avertissement de l'UN et du PQ aux anglophones : Vous devrez apprendre à vivre comme une minorité au Québec », *Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, n° 231, 1^{er} octobre 1971, p. 1.

Entre 1974 et 1977, le Québec a instauré des lois linguistiques rigoureuses, notamment la loi 22 de 1974 qui reconnaissait le français comme l'unique langue officielle du Québec et limitait l'accès aux écoles de langue anglaise. Le gouvernement souverainiste du PQ a par la suite pris le pouvoir en 1976 et a adopté, l'année suivante, la loi 101, qui a restreint davantage l'accès aux écoles de langue anglaise⁴⁴. Les Québécois d'expression anglaise ont réagi à ce changement de situation en s'y adaptant, en manifestant leur opposition ou en quittant la province; près de 200 000 Québécois d'expression anglaise ont quitté la province entre 1971 et 1986 dans ce mouvement que certains ont qualifié d'exode⁴⁵.

Malgré cette opposition et ce malaise croissants, la presse anglophone n'a cependant pas rejeté l'argument de « la minorité la mieux traitée », lequel continue d'apparaître durant cette période, quoique rarement. Même le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a lui-même affirmé que la population d'expression anglaise du Québec était la minorité la plus privilégiée au Canada⁴⁶. En fait, il n'y a pratiquement pas d'opposition de la part des gens d'expression anglaise dans l'échantillon avant l'année 1980⁴⁷, et le peu d'opposition qui existe porte davantage sur la contestation par la population d'expression anglaise de son statut de minorité que sur l'allégation qu'elle est « la mieux traitée »⁴⁸. Dans l'ensemble, les Québécois d'expression anglaise continuaient à donner du poids à l'allégation. Le ministre provincial libéral des Finances William Tetley a d'ailleurs couvert d'éloges le Québec pour avoir été la seule province à respecter les garanties constitutionnelles des minorités⁴⁹. Lors d'une réunion de l'Église unie à Saskatoon, le révérend A. Lovelace de Lennoxville a quant à lui affirmé : « *I was impressed with how interested the rest of Canada is in Quebec, but they are also misinformed. They think the English are a persecuted minority, and I don't think there is any minority anywhere so well treated.* »⁵⁰ Jan Morgan, coordonnatrice des affaires extérieures à l'Université McGill, a elle aussi déclaré que les Québécois d'expression anglaise constituaient « la minorité la mieux traitée au monde » lors d'un symposium tenu en 1972⁵¹. Le dirigeant syndical Robert Dean a dit la même chose en 1980⁵². La presse anglophone du Québec a semblé demeurer neutre par rapport à ses allégations et n'a pas cherché à les réfuter. Cette neutralité a toutefois disparu au cours des années 1980.

44 Anne-Marie BUSQUE, « Politiques linguistiques du Québec », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politiques-linguistiques-du-quebec>].

45 John DICKINSON et Brian YOUNG, *A Short History of Quebec*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003, p. 311.

46 Charles LYNCH, « English Quebecers look after themselves », *The Gazette*, 9 octobre 1974.

47 Certains éléments démontrent cependant que l'allégation de la « minorité la mieux traitée » a fait l'objet de contestations en dehors de la presse, notamment dans le journal intime de F. R. Scott de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années 1960. *The Fate of Canada: F. R. Scott's Journal of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, 1963-1971*, sous la dir. de Graham Fraser, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2021, p. 90.

48 Gerald LEBLANC, « "Nous ne sommes pas une minorité mais des Québécois" (un leader anglophone) », *Le Devoir*, vol. LXI, no 228, 1er octobre 1970.

49 *Loc. cit.*

50 Francis WESTLEY, « *Opinion Varies Widely Among Clerics on Conference* », *The Sherbrooke Record*, 31 août 1972, p. 3. Traduction : « J'étais impressionné par l'intérêt que portait le reste du Canada au Québec, mais ils sont aussi mal informés. Ils croient que les Anglais constituent une minorité persécutée, et à mon avis, il n'y a nulle part ailleurs une minorité aussi bien traitée. »

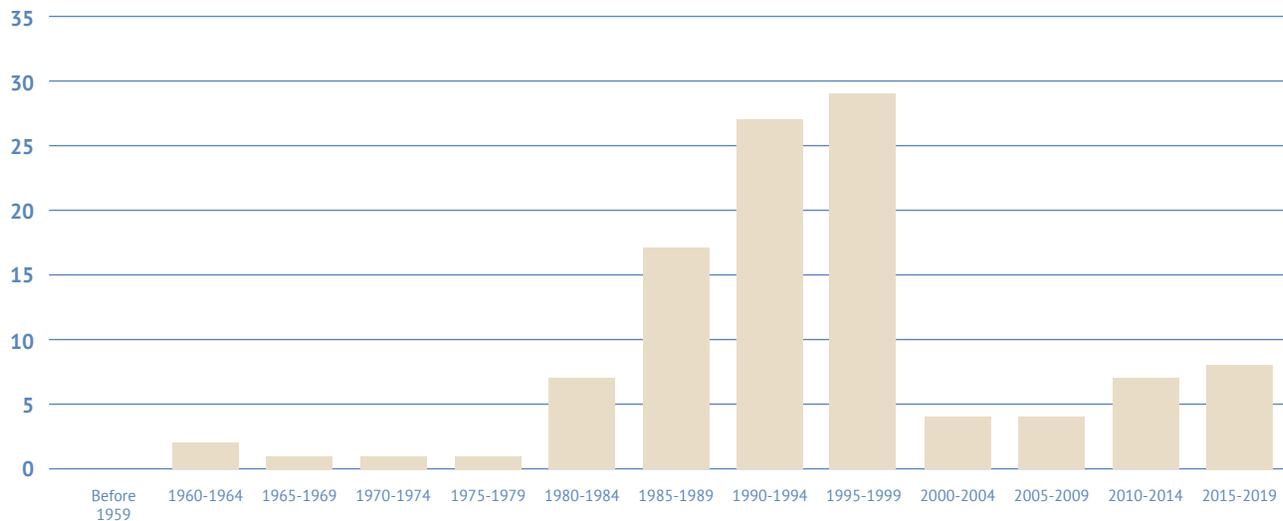
51 Paul WATERS, « Anglos Get Top Treatment, Seminar Told », *The Gazette*, 23 novembre 1972.

52 « Le "vrai Québec" de Robert Dean », *Le Soleil*, 29 mars 1980, cahier B, p. 3.

Réaction contre l'argument de la minorité la mieux traitée (1980 à ce jour)

Bien que l'expression « minorité la mieux traitée » ait depuis longtemps été employée principalement dans la presse francophone, la fréquence de son emploi dans les journaux québécois de langue anglaise échantillonnés a considérablement augmenté durant les années 1980 et 1990 (voir le graphique 2). Avant 1980, l'expression n'apparaissait généralement dans la presse anglophone que dans la citation d'une tierce partie insérée dans un article. Cependant, après cette date, il était plus probable qu'elle soit critiquée ou utilisée de façon satirique dans les éditoriaux, les chroniques, les articles d'opinion ou le courrier des lecteurs.

Graphique 2 – Occurrence de l'expression « minorité la mieux traitée » dans la Montreal Gazette entre 1857 et 2019



Axe vertical = nombre d'articles dans l'échantillon

Source: Bases de données ProQuest de *The Gazette* (1867-2010), de *The Gazette* (2011-2014) et de la *Montreal Gazette* (2014-récemment)

Dans la presse, les gens d'expression anglaise manifestaient une exaspération croissante à l'égard de l'expression. Une chronique de 1980 dans laquelle l'expression, alors utilisée par le premier ministre du Québec René Lévesque, est qualifiée de « vieux refrain »⁵³ constitue le premier signe de léger agacement dans l'échantillon d'articles. Par la suite, cet agacement s'est fortifié. En 1988, le chroniqueur Don MacPherson de *The Gazette* considérait l'expression comme une forme de « *finger-wagging condescension* »⁵⁴ (condescendance réprobatrice) et l'a utilisée à maintes reprises de façon satirique, et ce, souvent dans le but de critiquer le gouvernement

53 « *Premier Lauds False Equality* », *The Gazette*, 13 novembre 1981.

54 Don MACPHERSON, « *Extremism won't end language debate* », *The Gazette*, 7 mai 1988.

(p. ex., « la minorité la plus lourdement imposée au monde »)⁵⁵. Le dirigeant communautaire gaspésien Howard Miller estimait que son emploi répété était condescendant et que l'expression lui évoquait « *sewage that must be "treated" in order to remove the dangerous impurities* »⁵⁶. En résumé, bon nombre de ceux qui étaient irrités par ce « *worn cliché* »⁵⁷ (cliché usé) auraient été d'accord avec Rita Legault lorsqu'elle a écrit en 1989 : « *If I hear that inane comment once more I will scream.* »⁵⁸

Pourquoi cette expression, que les gens de langue anglaise avaient eux-mêmes utilisée et adoptée il n'y a pas si longtemps, était-elle maintenant devenue si insupportable?

Ce changement résulte notamment du fait qu'il s'avérait de plus en plus difficile de plaider que la population d'expression anglaise était mieux traitée que les francophones hors Québec. En effet, cet argument a longtemps été fondé sur le fait que les Québécois d'expression anglaise bénéficiaient d'un meilleur accès aux écoles primaires et secondaires dans leur langue que les francophones hors Québec. Cela étant dit, ce rapport s'est peu à peu inversé. À compter des années 1970, le Québec a commencé à restreindre l'admissibilité aux écoles de langue anglaise en adoptant une série de lois conçues pour protéger la langue française, comme il a été mentionné précédemment. De son côté, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 ouvrait la voie à l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles et de commissions scolaires de langue française dans les autres provinces⁵⁹. Ainsi, la population étudiante québécoise du secteur anglophone a diminué de 61 % entre le début des années 1970 et 2020, alors que le nombre d'écoles de langue française à l'extérieur du Québec a quant à lui augmenté⁶⁰. Déjà en 1983, le député libéral Reed Scowen a déclaré :

*The Quebec government will now have to be very careful when they say the English-speaking minority in Quebec is the best-treated minority in Canada. When you consider the rights and limitations of the minority communities in [Quebec and Ontario], that can't really be proved either way.*⁶¹

55 Par exemple, il faisait allusion au 30 avril comme étant « *the day we are reminded that the 'best-treated minority in Canada/North America/the world/the universe' pays its share* » (« le jour qui nous rappelle que "la minorité la mieux traitée au Canada, en Amérique du Nord, au monde, de l'univers" paie sa part »). Don MACPHERSON, « *The Minority Pays for the Majority – It's the Quebec Way* », *The Gazette*, 1^{er} mai 2012.

56 Howard MILLER, « *Myths: What a Sad Day for Canada* », *The Record*, 24 avril 1990, p. 4. Traduction : « les eaux d'égout qui doivent être "traitées" afin d'en retirer les impuretés dangereuses ».

57 Peggy CURRAN, « *Another Futile Tour for Premier: He's polishing his image with folks who don't care* », *The Gazette*, 14 mai 1998.

58 Rita LEGAULT, « *His type we can do without* », *The Record*, 23 février 1989, p. 4. Traduction : « Si j'entends cette remarque idiote une fois de plus, je vais hurler. »

59 Serge DUPUIS, « Article 23 et éducation francophone hors Québec », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2021. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/article-23].

60 Nadine CIAMARRA et Patricia LAMARRE, avec la collab. de Patrick DONOVAN et Lorraine O'DONNELL, *Résumé de recherche en éducation n° 1 : Baisse des effectifs dans le secteur scolaire anglophone du Québec*, Université Concordia, QUESCREN, 2021. [En ligne]. [https://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Brief_1_FRA.pdf].

61 Stephanie WHITTAKER, « *Ontario's French Schooling Law Draws Reserved Praise* », *The Gazette*, 25 mars 1983. Traduction : « Le gouvernement du Québec devra dorénavant se montrer très prudent lorsqu'il dira que la minorité québécoise de langue anglaise est la minorité la mieux traitée au Canada. Si l'on examine les droits des communautés minoritaires [du Québec et de l'Ontario] et les limites qui leur sont imposées, cela ne peut pas vraiment être prouvé d'une façon ou d'une autre. »

Le nombre d'écoles de langue française à l'extérieur du Québec a considérablement augmenté depuis la déclaration de Scowen. En fait, en 2016, le nombre par habitant de francophones fréquentant une école de langue française hors Québec était environ deux fois plus élevé que le nombre d'étudiants d'expression anglaise fréquentant une école de langue anglaise au Québec⁶². Ces données ne tiennent pas compte du nombre de non-francophones inscrits dans des écoles d'immersion française à l'extérieur du Québec, nombre qui a lui aussi augmenté. De plus, selon une étude menée en 2012, d'autres provinces consacraient à l'éducation cinq fois plus d'argent par habitant que le Québec, et dix fois plus au secteur de l'éducation de la minorité de langue officielle⁶³. En somme, comme l'a mentionné le président d'Alliance Québec Peter Blaikie en 1989, la situation des francophones à l'extérieur du Québec s'améliorait « *slowly and in a rather limping fashion* », alors que c'était l'inverse qui se produisait pour la population d'expression anglaise du Québec⁶⁴.

Des changements sont également survenus dans les conditions socioéconomiques respectives des communautés linguistiques du Québec. Au début des années 1960, le salaire moyen des francophones correspondait aux deux tiers de celui des travailleurs de langue anglaise de la province⁶⁵. Depuis le début des années 2000, cependant, le revenu médian des Québécois d'expression anglaise est maintenant plus faible que celui des francophones, leurs taux de chômage sont plus élevés, et le pourcentage de leur population tombant sous le seuil de faible revenu a également augmenté⁶⁶. Soulignant ces faits en 2014, Colin Standish, alors étudiant en droit, a écrit : « *That anglophones are a privileged elite and 'the best-treated minority in the world' are toxic myths that jaundice language debates.* »⁶⁷

Les gens qui soutenaient que la population d'expression anglaise était « la minorité la mieux traitée » risquaient moins d'attirer l'attention sur des indicateurs socioéconomiques et soulignaient plutôt la force de leurs institutions communautaires. En effet, si les secteurs de l'éducation primaire et secondaire de langue anglaise ont connu une baisse d'effectifs, le secteur postsecondaire, quant à lui, est demeuré fort tout comme les établissements de santé et de services sociaux desservant la population d'expression

62 Un total de 83 709 étudiants fréquentaient une école de langue officielle minoritaire au Québec comparativement à 163 509 à l'extérieur du Québec. À noter que la communauté minoritaire de langue anglaise a sensiblement la même taille que la communauté minoritaire de langue française, soit 1 103 480 et 1 024 195 respectivement. Sources des statistiques : Statistique Canada, *Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada : Recensement de la population, 2016*, Catalogue n° 98-200-X2016011, 2017 ; Statistique Canada, *Tableau 37-10-0009-01 : Nombre d'élèves dans les programmes de langues officielles, écoles primaires et secondaires publiques, selon le type de programme, l'année d'études et le sexe*, 2021.

63 François VAILLANCOURT, Olivier COCHE, Marc Antoine CADIEUX et Jamie Lee RONSON, *Official Language Policies of the Canadian Provinces: Costs and Benefits in 2006*, Vancouver, Fraser Institute, 2012, cité dans Don MACPHERSON, « *The 'Best-treated Minority'? Think Again* », *The Gazette*, 12 janvier 2012.

64 « *Trudeau vision of bilingualism fading: Blaikie* », *The Gazette*, 17 avril 1989. Traduction : « lentement et de façon boiteuse ».

65 Ronald RUDIN, *The Forgotten Quebecers*, Montréal, IQRC, 1985, p. 212.

66 Marie-Hélène LUSSIER, *La situation socioéconomique des anglophones du Québec*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2012, p. 27 ; Joanne POCOCCO, *Demographic Profile of the English-Speaking Communities, Administrative Region of Montreal & the Rest of Quebec*, Québec, CHSSN, 2018.

67 Colin STANDISH, « *Enough with the Myths about Anglos* », *The Gazette*, 5 mai 2014. Traduction : « Que les anglophones constituent une élite privilégiée et "la minorité la mieux traitée au monde" sont des mythes toxiques qui empreignent d'amertume les débats linguistiques. »

anglaise, notamment dans les régions urbaines. L'idée que ces établissements reçoivent un financement public disproportionné est un argument récurrent qui amène parfois la minorité à être considérée comme étant gâtée⁶⁸. « [Ils] ont plus d'universités au prorata que les francophones », a déclaré en 1988 le député péquiste Yves Blais⁶⁹. Cet argument a aussi été avancé dans le cas des hôpitaux⁷⁰. Les deux arguments les plus souvent avancés pour contrer ces allégations précisaient que 1) les institutions de la communauté d'expression anglaise ont été établies à l'aide de fonds privés et que 2) ces institutions « *serve Quebecers of all languages, and, like all Quebec institutions, their [public] funding is based on the numbers they serve* »⁷¹.

Les partisans de l'argument de « la minorité la mieux traitée » soulèvent aussi régulièrement un autre point, soit la position respective du français et de l'anglais en Amérique du Nord. À titre d'exemple, Gilles Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (un organisme nationaliste) durant les années 1980, a déclaré que l'assimilation galopante des francophones ailleurs au Canada parlait d'elle-même par rapport à la stabilité et à la rétention linguistique de « l'une des minorités au monde parmi les mieux traitées »⁷². Les auteurs de certains articles compris dans l'échantillon ne font aucune distinction entre la minorité bilingue de langue anglaise du Québec, qui participe à la culture francophone, et la majorité d'expression anglaise à l'extérieur de la province, qui est principalement unilingue : « le français [au Québec] subit la pression d'une Amérique du Nord anglo-saxonne dont le poids démographique est cinquante fois plus grand et [...] la communauté anglaise d'ici, qui est un morceau de cette majorité, est la "minorité" la plus gâtée au monde. »⁷³

L'irritation croissante manifestée par la population d'expression anglaise à la mention des mots « minorité la mieux traitée » n'a toutefois pas empêché, au départ, les premiers ministres et politiciens du Québec d'employer cette expression, en particulier ceux de tendance nationaliste. En effet, les Québécois d'expression anglaise ont été qualifiés de « minorité la mieux traitée » par les premiers ministres René Lévesque (1976-1985)⁷⁴, Robert Bourassa (1985-1994)⁷⁵,

68 Sarah SCOTT, « *Anglos Spoiled? That's an Insult, Alliance Quebec President Snaps* », *The Gazette*, 27 avril 1991.

69 Jean-François BOJANOWSKI, « Blais appelle à la résistance nationale », *La Revue*, no 32, 27 décembre 1988, p. 5. Voir également le discours de Paul Rose cité dans l'article de John TOLLEFSRUD, « *Language fight a matter of survival say ex-FLQ terrorist and Bill 101 vandal* », *The Record*, 15 février 1989, p. 3.

70 Kathryn GREENAWAY, « *Daybreak debate: Parti Québécois minister Lisée, Liberal MNA Kelley chat on-air from the Beaconsfield train station* », *The Gazette*, 12 mars 2014.

71 Don MACPHERSON, « *It was a Victory for PQ Language Hawks, not for Lisée* », *The Gazette*, 16 septembre 2017. Traduction : « desservent les Québécois de toutes les langues et, comme dans le cas de l'ensemble des institutions québécoises, leur financement [public] est proportionnel au nombre de gens qu'elles desservent ».

72 Gilles RHÉAUME, « Au-delà des préjugés, les chiffres », *Le Soleil*, n° 244, cahier B, 9 octobre 1984, p. 5.

73 Gaston CHOLETTE (attribué par erreur à Michel Bédard), « Affichage public et publicité commerciale », *La Presse*, n° 111, cahier B, 11 février 1987, p. 3.

74 René LÉVESQUE, « "Never Will We Accept This Stab in the Back" », *The Gazette*, 14 novembre 1981.

75 Don MACPHERSON, « *Extremism won't end language debate* », *op. cit.*; Sarah SCOTT, « *Anglo health-care plan in limbo* », *The Gazette*, 13 février 1989; Débats de l'Assemblée nationale du Québec, 33^e législature, 2^e session, 16 décembre 1988.

Lucien Bouchard (1996-2001)⁷⁶ et plus particulièrement Bernard Landry (2001-2003)⁷⁷. Aucune mention de Jacques Parizeau (1994-1996) ayant utilisé cette expression n'a été trouvée dans l'échantillon, et on remarque un répit de vingt ans dans son emploi par les premiers ministres québécois qui ont suivi Landry. Cela étant dit, depuis 2000, l'expression a continué d'être utilisée par d'autres politiciens souverainistes importants, notamment Jean-François Lisée⁷⁸, Yves-François Blanchet⁷⁹ et Gabriel Nadeau-Dubois⁸⁰. Plus récemment, le premier ministre François Legault (depuis 2018) a affirmé que « *no minority in Canada is better served than English-speaking Quebecers* »⁸¹.

Cette utilisation croissante de l'expression par les souverainistes et les défenseurs les plus acharnés de la langue française a été remarquée par la presse. En 1989, l'avocat des droits de la personne Julius Grey avait déjà associé l'emploi de l'expression aux « *Quebec nationalists* » (nationalistes québécois)⁸². Au milieu des années 1990, l'expression était décrite comme étant un « *nationalist adage* »⁸³ (formule nationaliste) et une formule « *used by Quebec nationalist hard liners* »⁸⁴. En 2005, Grey la considérait comme une « idée fixe » des « chevaliers de la langue française »⁸⁵, puis en 2017, Dan Delmar l'associait principalement aux « *old school nationalists* »⁸⁶ (nationalistes de la vieille école).

Comment l'expression est-elle passée d'un usage répandu à un emploi plus restreint par les nationalistes québécois? Une sorte de rupture s'est en fait peu à peu dévoilée lorsqu'en 1990 l'expression « minorité la mieux traitée » a été incluse dans une motion officielle de l'Assemblée nationale du Québec. Plus précisément, le député péquiste Jacques Brassard avait présenté une motion à trois volets visant à dénoncer le sentiment antifrancophone existant au Canada, à défendre la clause nonobstant et à réitérer la conviction de l'Assemblée

76 Lucien Bouchard a employé l'expression alors qu'il était le chef du Bloc Québécois au fédéral, soit avant de devenir premier ministre du Québec. Daniel SANGER et Jack BRANSWELL, « *Wanderlust luring anglos out of Quebec, Ryan says* », *The Gazette*, 2 mai 1991.

77 Lia LÉVESQUE, « Langue : Landry invite les militants à la patience », *La Presse*, n° 143, cahier B, 14 mars 2000, p. 1; Elizabeth THOMSON et Kevin DOUGHERTY, « *Landry vs. Adam in Merger Duel: Commissioner dislikes definition of anglo* », *The Gazette*, 17 mai 2001.

78 Kathryn GREENAWAY, « *Daybreak debate: Parti Québécois minister Lisée, Liberal MNA Kelley chat on-air from the Beaconsfield train station* », *The Gazette*, 12 mars 2014.

79 « *Live coverage: Federal leaders face off in French language debate* », [Transcription du débat en direct], *The Gazette*, 3 octobre 2019.

80 Dan DELMAR, « *Even Friendly Nationalism Excludes* », *The Gazette*, 21 juin 2017.

81 Philip AUTHIER, « *Quebec anglos are best-served minority in Canada, Legault insists* », *The Gazette*, 20 octobre 2021. Traduction : « aucune minorité au Canada n'est mieux servie que les Québécois d'expression anglaise ».

82 Julius GREY, « *Anglos as the best-treated minority doesn't add up* », *The Gazette*, 3 octobre 1989.

83 [Citations], *The Gazette*, 17 octobre 1995.

84 Susan C. MASTINE, « *Allow Townshippers to Continue to Be Example to Others* », *The Record*, 27 septembre 1996, p. 6. Traduction : « employée par les nationalistes purs et durs du Québec ».

85 Julius GREY, « *Vache sacrée ou mouton noir?* », *La Presse*, n° 295, cahier A, 19 août 2005, p. 17.

86 Dan DELMAR, *op. cit.*

nationale que la minorité anglophone est de loin la mieux traitée au Canada⁸⁷. Dans sa défense de la motion, il a déclaré : « il faut le répéter et on ne le répètera jamais assez, la communauté anglophone du Québec est la minorité la mieux traitée au monde; c'est la minorité la mieux traitée au monde! »⁸⁸ Il l'a répété un total de cinq fois. La motion a été débattue et révisée au cours de la semaine suivante. Au final, les libéraux au pouvoir ont adouci le libellé de la motion pour tenter de parvenir à un compromis. Ainsi, plutôt que de déclarer que la minorité était la mieux traitée, les libéraux ont proposé que l'Assemblée réitère « son engagement à agir de telle manière que sa communauté anglophone, qui peut être considérée comme la minorité la mieux traitée, continue de l'être avec justice et équité »⁸⁹. La motion révisée a été adoptée par 77 voix pour (libéraux), 24 voix contre (PQ) et 2 abstentions de la part du Parti Égalité⁹⁰. Le député du Parti Égalité Neil Cameron a indiqué qu'il appuyait la condamnation du sentiment antifrancophone, mais qu'il trouvait que « *the proposed amendment wound up as a kind of dog's breakfast* »⁹¹.

L'Annexe A présente une liste des principaux arguments utilisés en faveur et en défaveur de l'allégation de « minorité la mieux traitée » et précise la fréquence d'utilisation de chacun dans l'échantillon.

Autres minorités les mieux traitées

Bien que la majorité des articles composant l'échantillon portent sur les minorités canadiennes, un peu plus de cinq pour cent mentionnent d'autres prétendants au titre de « minorité la mieux traitée ». Certains exemples sont profondément ancrés dans le passé (les Allemands en Tchécoslovaquie en 1938⁹²; les Blancs en Rhodésie dans les années 1970⁹³). D'autres sont encore d'actualité (les minorités françaises en Suisse et en Belgique⁹⁴; la minorité suédoise en Finlande⁹⁵). Certaines allégations étaient douteuses même à

87 Elisabeth KALBFUSS, « *Sign law still necessary, Bourassa says* », *The Gazette*, 15 mars 1990. La motion allait initialement comme suit : « Que cette Assemblée dénonce le sentiment antifrancophone qui prévaut au Canada anglais, suite à l'utilisation par le Québec de la clause "nonobstant", qu'elle réitère sa conviction que la minorité anglophone du Québec est de loin la mieux traitée des minorités canadiennes, qu'elle réaffirme que cette clause "nonobstant" constitue le dernier rempart assurant la survie de la nation québécoise et qu'elle n'entend abdiquer aucun de ses pouvoirs par rapport à son utilisation, plus particulièrement dans le domaine de la langue. » Débats de l'Assemblée nationale du Québec, 34^e législature, 1^{re} session, 14 mars 1990.

88 *Loc. cit.*

89 La motion modifiée se lisait comme suit : « Que cette Assemblée regrette vivement le sentiment antifrancophone qui se manifeste dans certains milieux au Canada suite, notamment, à l'utilisation par le Québec de la clause "nonobstant"; réitère son engagement à agir de telle manière que sa communauté anglophone, qui peut être considérée comme la minorité la mieux traitée, continue de l'être avec justice et équité; réaffirme que la clause "nonobstant" constitue un instrument légitime, voire essentiel pour le Québec, et entend conserver son droit de l'utiliser dans les situations requérant une telle intervention dans l'intérêt supérieur du Québec, plus particulièrement au chapitre de sa sécurité culturelle. » Débats de l'Assemblée nationale du Québec, 34^e législature, 1^{re} session, 22 mars 1990.

90 Débats de l'Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

91 Philip AUTHIER, « *Controversial clause backed; Liberals, PQ support notwithstanding motion* », *The Gazette*, 23 mars 1990. Traduction : « la modification proposée avait fini en bouillie pour les chats ».

92 « La Tchécoslovaquie a décidé de résister », *L'Illustration nouvelle*, vol. IX, n° 71, 24 septembre 1938, p. 23.

93 Gerald LEBLANC, *op. cit.*

94 « *Une réponse à ce bon monsieur Smith* », *L'Action catholique*, n° 16852, 2 mai 1962, p. 4; Michael BROOKER, « *Enough on "Best-Treated Minority" Myth* », *The Gazette*, 1^{er} décembre 1994.

95 Hervé GUAY, *op. cit.*

l'époque où elles ont été formulées, par exemple, les allégations soviétiques en 1971 que les juifs constituaient la minorité la mieux traitée de l'Union soviétique⁹⁶, ou l'allégation du premier ministre de l'Irlande du Nord James Craig en 1925 selon laquelle nulle minorité au monde « *was treated with greater justice and consideration* » que les nationalistes irlandais (catholiques) de l'Irlande du Nord⁹⁷. Enfin, le dernier exemple, mais non le moindre, l'auteur d'une lettre de 1995 adressé au rédacteur de *The Gazette* soutenait que tout le monde sait que « *the best treated minority in the world are the men* »⁹⁸.

Bien que certaines de ces allégations mériteraient une analyse comparative plus poussée, cette tâche dépasse le cadre du présent document de travail. D'ailleurs, comme le précise la section qui suit, le concept même de « la minorité la mieux traitée au monde » devrait être reformulé avant de faire l'objet d'une étude comparative sérieuse.

Analyse discursive

L'analyse discursive est « un domaine de recherche composé d'une multitude d'approches hétérogènes, principalement de nature qualitative, dont l'objet est d'étudier les relations entre le langage utilisé et le monde social »⁹⁹ [traduction]. Cette méthode est souvent utilisée pour évaluer et exposer les relations de pouvoir. C'est pourquoi elle est pratique pour analyser les relations entre une minorité et une majorité au sein desquelles le pouvoir fait constamment l'objet de négociations, à l'instar des relations linguistiques au Québec et au Canada.

L'expression « minorité la mieux traitée », du point de vue de l'analyse discursive, n'est jamais neutre; elle est une figure de style lourde de sens visant à atteindre des objectifs politiques. Sous son meilleur jour, elle est employée pour véhiculer un message positif au sujet de l'esprit d'équité de la majorité, soit par la majorité elle-même, soit par la minorité en question. À son pire, elle est utilisée par la majorité pour rejeter les doléances de la minorité en la dépeignant comme une minorité gâtée et privilégiée. Dans un cas comme dans l'autre, l'expression a pour but de soutenir un groupe ou d'affaiblir l'autre à l'aide d'un mélange d'hyperboles, de déni d'agentivité, d'effet miroir et – parfois – de musellement et d'intimidation purs et simples. Examinons de plus près ces différentes stratégies.

96 « Les Juifs : la minorité la mieux traitée en Union Soviétique », *Le Nouvelliste*, 21 octobre 1971, p. 31.

97 « *States a New Era Dawning for Irishmen* », *Sherbrooke Daily Record*, 11 décembre 1925, p. 1.
Traduction : « n'était traitée avec plus de justice et d'attention ».

98 Ernie HUGHSON, « *"Best Treated Minority" Might Come as a Surprise* », *The Gazette*, 24 mars 1995.
Traduction : « la minorité la mieux traitée au monde est les hommes ».

99 Melissa N. P. JOHNSON et Ethan MCLEAN, « *Discourse Analysis* », *International Encyclopedia of Human Geography*, Amsterdam, Elsevier, 2020.

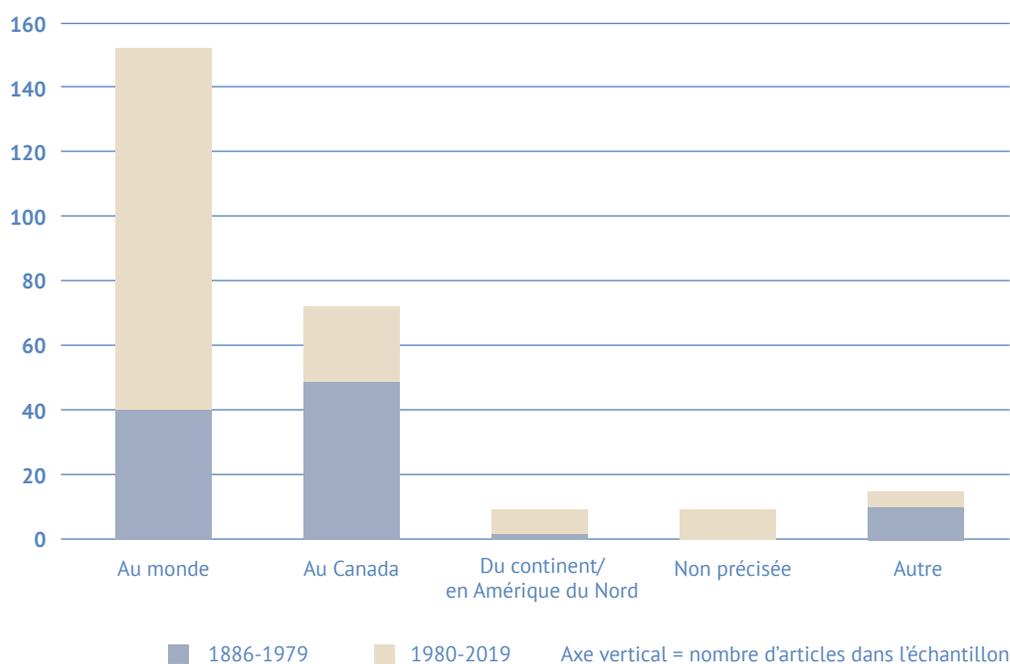
Hyperbole

L'hyperbole, aussi appelée *exagération* ou *surestimation*, s'utilise de multiples façons dans le discours. Elle peut être un outil inoffensif dans le langage de tous les jours (p. ex., « Je pourrais manger un bœuf entier tellement j'ai faim ») ou une forme de langage figuratif qui ne vise clairement pas à être pris à la lettre (p. ex., « J'ai un million de choses à faire »). Par contre, elle peut également se transformer en arme entre les mains d'habiles politiciens, qui établissent des dichotomies simplistes dépourvues de nuances dans le but d'attiser la colère de leur public cible.

La remarque de la « minorité la mieux traitée » est une forme d'hyperbole qui a été utilisée dans les discours populistes. Bien qu'il soit possible de citer certains indicateurs sociaux à titre d'exemples illustrant la position favorable de la communauté québécoise d'expression anglaise, en particulier dans le passé, les mots « la mieux » (ou « *best* ») écartent toute possibilité de nuance en plaçant cette dynamique de pouvoir au-dessus de toutes les autres.

La difficulté associée au fait de corroborer une allégation de cette nature est directement proportionnelle au nombre de minorités impliquées dans la comparaison; « la minorité la mieux traitée au monde » est plus difficile à prouver que « la minorité la mieux traitée au Québec ». Autrement dit, plus le territoire visé est grand, plus la nature hyperbolique de l'allégation est marquée. La majorité des articles de l'échantillon établissent une comparaison à l'échelle mondiale en parlant de « la minorité la mieux traitée au monde » (voir le graphique 3). On remarque également, au fil du temps, une tendance à l'inflation hyperbolique dénotée par une plus grande fréquence d'emploi de « au monde » durant la période postérieure à 1980 comparativement à avant.

Graphique 3 – Portée géographique du statut de « mieux traitée » dans l'échantillon d'articles



Aucun des articles à l'étude ne corrobore cette allégation de « la minorité la mieux traitée » à l'aide d'une quelconque analyse comparative¹⁰⁰. Quoi qu'il en soit, il serait difficile d'établir un classement objectif à ce sujet étant donné les différents paramètres dont il faudrait tenir compte (condition socioéconomique, accès à l'éducation, services de santé, justice, etc.) et l'absence de consensus quant à l'importance relative de chacun de ces paramètres. De plus, certains facteurs externes qui ne sont pas liés au traitement de la minorité par la majorité peuvent fausser la valeur des divers paramètres (poids démographique, usage de la langue à l'échelle mondiale, contexte historique des privilèges, etc.). Il existe des milliers de minorités à travers le monde et autant d'indicateurs pour mesurer leur état respectif, mais aucun indice universel. Les indices qui existent, notamment celui de *Peoples under Threat*¹⁰¹ (peuples en danger), sont généralement adaptés de sorte à mesurer qui est « le plus mal traité » plutôt que « le mieux traité ».

Déni d'agentivité (ou d'autonomie)

L'expression « mieux traité », contrairement aux termes connexes « privilégié » ou « fortuné », est construite à la voix passive, ce qui implique un manque d'autonomie de la part de la minorité « traitée ». Ainsi, cette expression décrit une minorité dont la situation relève entièrement ou principalement du traitement qui lui est accordé par la majorité, et porte à croire que les actions de la minorité ne constituent pas des facteurs déterminants de leur statut socioéconomique et que leur statut est plutôt le résultat des décisions en matière de gouvernance prises par la majorité au pouvoir. Martin Masse va jusqu'à affirmer que ce choix de mots donne l'impression de retirer à la population d'expression anglaise sa citoyenneté :

*Dans l'expression même de 'traiter' des gens de telle ou telle façon, il y a implicitement l'idée que ces gens ne sont pas des citoyens de plein droit, que l'on se garde le pouvoir de les traiter un peu mieux ou un peu moins bien, comme du bétail ou des enfants, selon qu'ils se comportent ou non comme on le souhaite.*¹⁰²

100 Une lettre comprise dans l'échantillon d'articles mentionne l'ouvrage encyclopédique mondial de Jacques Leclerc, *Langue et société*, à titre de preuve que la population d'expression anglaise est l'une des dix minorités les mieux traitées au monde. Cependant, aucune référence à une telle hiérarchie mondiale des minorités n'a été trouvée dans le livre de Leclerc, bien que son analyse présente plusieurs déclarations hyperboliques au sujet des Québécois d'expression anglaise qui mériteraient d'être plus nuancées (p. ex., « Jamais ils ne se sont montrés solidaires des minorités francophones. [...] En somme, on peut dire que les Anglo-Québécois ne semblent pas avoir développé une grande autocritique. », extrait tiré de Jacques LECLERC, « Les droits linguistiques de la minorité anglophone », [En ligne], L'aménagement linguistique dans le monde, Québec, CEFAN, 2020. [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-7Anglos-droits_lng.htm]).

101 MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL. *Peoples Under Threat*, [En ligne]. [www.peoplesunderthreat.org].

102 Martin MASSE, « Nationalisme et démocratie sont-ils compatibles? », *Le Devoir*, vol. LXXXV, n° 106, cahier A, 7 mai 1994, p. 11.

Cette idée a été reprise par Elizabeth C. Speyer dans *The Gazette* : « *[A] minority is not there to be “treated” in any fashion, whether “best-treated” or worst-treated. A minority either has rights in law or it is in the category of second class citizen – that is, non-citizen.* »¹⁰³

Un pareil choix de mots pourrait avoir du sens dans un contexte colonial ou dans un régime totalitaire où certains groupes sont privés de droits et ont une agentivité limitée. Il n'est toutefois pas pertinent dans le cas d'une société démocratique comme le Québec, où la population d'expression anglaise est non seulement intéressée par la gouvernance provinciale et y participe, mais fait également partie de la majorité linguistique à l'échelle fédérale. Le jeu bilatéral de négociations du pouvoir auquel se prêtent les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada assure que de nombreux groupes de langue officielle constituent des minorités dans certaines provinces ou territoires et des majorités dans d'autres, et ainsi leur accorde un plus grand pouvoir qu'aux minorités dans d'autres situations.

Effet miroir

L'effet miroir – aussi appelé sophisme *tu quoque* ou *whataboutism* en anglais – est une façon de détourner les critiques ou de renverser une accusation « [en] affirmant qu'un adversaire est coupable d'une offense tout aussi grave ou pire que celle dont est accusée la partie à l'origine, et ce, même si les offenses ne sont aucunement liées »¹⁰⁴ [traduction]. Cette stratégie a été populaire durant la guerre froide et est encore utilisée de nos jours. La Chine, par exemple, a répondu aux accusations de mauvais traitement des Ouïghours en cherchant à discréditer ses accusateurs en faisant ressortir le lynchage de Noirs et les abus entourant les pensionnats autochtones¹⁰⁵.

L'argument de « la minorité la mieux traitée » apparaît souvent dans l'échantillon sous une forme de stratégie d'effet miroir. C'est ainsi qu'en réponse aux doléances de la population d'expression anglaise du Québec sont soulevés les injustices ou l'accès inéquitable aux services dont souffrent les minorités de langue française hors Québec. On n'aborde pas directement les plaintes formulées; on tente plutôt de détourner l'attention de la question et d'en amoindrir l'importance en présentant les plaintes d'un autre groupe pour ainsi donner aux Québécois d'expression anglaise le statut de minorité « mieux traitée » ou « la mieux traitée ». Il va sans dire qu'on ne guérit pas le mal par le mal.

103 Elizabeth C. SPEYER, « *Weaseling Quebec into Independence* », *The Gazette*, 24 novembre 1989. Traduction : « Une minorité n'existe pas pour être "traitée" d'une façon ou d'une autre, que ce soit être la "mieux traitée" ou la moins bien traitée. Soit la minorité a des droits, soit elle tombe dans la catégorie des citoyens de deuxième classe, c'est-à-dire les non-citoyens ».

104 MERRIAM-WEBSTER, « What about "whataboutism"? », [En ligne], 2021. [<https://www.merriam-webster.com/words-at-play/whataboutism-origin-meaning>].

105 RENEW DEMOCRACY INITIATIVE, « *China's human rights "Whataboutism"* », [Bulletin en ligne], *Democracy Weekly*, 15 juillet 2021. [www.rdi.org/chinas-human-rights-whataboutism].

Intimidation ou musellement?

De nombreuses personnes au sein de la communauté d'expression anglaise estiment que ces stratégies discursives sont souvent utilisées à des fins d'intimidation ou de musellement pour rejeter les doléances exprimées. L'avocat Peter Blaikie a affirmé que le fait de qualifier la population d'expression anglaise de « minorité la mieux traitée » est une façon de lui dire « de se taire et de rester dans [son] coin »¹⁰⁶. Il y a une part de vérité dans cette affirmation, notamment dans le cas des attaques ad hominem ou des variantes de type « la plus gâtée » qui ont été décrites précédemment. Par exemple, cette lettre de 1980 publiée dans *Le Devoir* ne laisse planer aucun doute sur l'ouverture de l'auteur aux doléances de la population d'expression anglaise : « [Vous] faites partie de la minorité la mieux traitée, la plus gavée, la plus extraordinairement privilégiée qui existe dans le monde. »¹⁰⁷

Malgré tout, il ne faut pas présumer que l'expression est toujours employée dans le but de rejeter les doléances de la communauté d'expression anglaise ou d'en détourner l'attention. Elle peut même être utilisée de bonne foi pour rappeler un héritage durable d'ouverture envers les Québécois d'expression anglaise, ou présenter l'esprit d'équité du Québec comme une potentielle solution aux doléances d'autres minorités. Le survol historique présenté dans les sections précédentes révèle plusieurs utilisations « de bonne foi » de l'expression, en particulier, mais non exclusivement, avant les années 1980.

106 Joyce NAPIER, « Les anglophones du Québec sont dans une impasse », *La Presse*, n° 213, cahier B, 27 mai 1989, p. 1.

107 Marc-André LABRECQUE, « Une époque terminée », *Le Devoir*, vol. LXXI, n° 241, 21 octobre 1980, p. 8.

Conclusion

L'emploi de l'expression « minorité la mieux traitée » au Québec remonte au XIX^e siècle et peut-être même avant. Pendant plusieurs décennies, elle était utilisée principalement par les francophones pour désigner d'abord les protestants du Québec et plus tard, la minorité d'expression anglaise au sens large. À cette époque, les gens de langue anglaise ne soulevaient pas d'objections et ceux cités dans la presse étaient généralement d'accord pour affirmer qu'ils se trouvaient dans une position favorable au Québec, surtout en comparaison avec les minorités francophones à l'extérieur de la province. L'expression est ensuite devenue de plus en plus conflictuelle à compter des années 1980 et l'est demeurée depuis. Alors que ses conditions socioéconomiques connaissent un déclin général, la population d'expression anglaise devenait plus susceptible à rejeter l'idée qu'elle recevait un traitement exemplaire en tant que minorité. L'usage de l'expression par les francophones s'est ensuite limité de plus en plus aux souverainistes et aux défenseurs les plus acharnés de la langue française. Bien que son emploi ait diminué depuis l'an 2000, l'expression a refait surface au cours des dernières années.

La caricature des Québécois d'expression anglaise gâtés et ingrats persiste dans l'imagination populaire de nos jours et fait perdre de vue une réalité plus complexe. En 2021, le Commissariat aux langues officielles a mené une enquête auprès des Canadiens au sujet d'une variété de mythes entourant les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il leur a été demandé s'ils croyaient que « [l]a minorité anglophone au Québec est plus privilégiée sur le plan socioéconomique que la majorité francophone ». À cette question, 48 % des francophones ont répondu qu'ils croyaient que cela était vrai et 22 % ont répondu qu'ils n'étaient pas certains ou qu'ils préféraient ne pas répondre. Quant aux gens d'expression anglaise, seulement 12 % ont répondu qu'ils croyaient que cela était vrai¹⁰⁸. Ces chiffres démontrent que, sur le plan politique, il reste encore du travail à faire pour briser ces mythes tenaces au sujet de la minorité d'expression anglaise du Québec, en particulier auprès des francophones, afin d'assurer un traitement équitable. Mettre fin à ces mythes aiderait certainement à atténuer une partie de la dissonance cognitive existant entre les communautés linguistiques qui a été causée par l'allégation de « la minorité la mieux traitée ». Idéalement, cela permettrait de rejeter une fois pour toutes cette vieille allégation conflictuelle et de faciliter un dialogue productif au lieu d'échanges polémiques entre les communautés linguistiques.

108 COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Sondage de suivi sur les langues officielles 2021*, 13 janvier 2022. [Rapport préparé à l'intention du Commissariat aux langues officielles par l'Environics Research Group]. Des renseignements supplémentaires concernant le pourcentage de francophones ayant répondu « Je ne sais pas/je préfère ne pas répondre » ont été fournis à l'auteur par Robert Talbot du Commissariat aux langues officielles le 22 mars 2022.

Références

Journaux échantillonnés

L'Action Catholique (L'Action : quotidien catholique), collections numériques BAnQ

Le Clairon, collections numériques de BAnQ

Le Devoir, collections numériques de BAnQ

Le Droit, collections numériques de BAnQ

L'Enseignement Primaire, collections numériques de BAnQ

L'Illustration Nouvelle, collections numériques de BAnQ

Montreal Gazette (The Gazette), journaux historiques de ProQuest

New York Times, journaux historiques de ProQuest

Le Nouvelliste, collections numériques de BAnQ

La Presse, collections numériques de BAnQ

Le Progrès du Golfe, collections numériques de BAnQ

La Revue, collections numériques de BAnQ

The Record (Sherbrooke Record, Sherbrooke Daily Record), collections numériques de BAnQ

Le Soleil, collections numériques de BAnQ

Le Soleil du Saguenay, collections numériques de BAnQ

La Vérité, collections numériques de BAnQ

Autres ouvrages cités

- BROWN AMES, Herbert. *The City Below The Hill: The Slums of Montreal, 1897*, Toronto, University of Toronto Press, 1972.
- ARCAND, Denys, réalisateur. *Le confort et l'indifférence*, [Documentaire], ONF/NFB, 1981, 109 min.
- ARCHIBALD, Clinton, et Maude-Emmanuelle LAMBERT. « Parti Québécois », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2007. [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parti-quebecois>].
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Débats de l'Assemblée nationale du Québec, 34^e législature, 1^{re} session.
- BARBER, Marilyn, et Paul-François SYLVESTRE. « Question des écoles de l'Ontario », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-question-des-ecoles-de-lontario>].
- BUSQUE, Anne-Marie. « Politiques linguistiques du Québec », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politiques-linguistiques-du-quebec].
- CIAMARRA, Nadine, et Patricia LAMARRE, avec la collab. de Patrick DONOVAN et Lorraine O'DONNELL. *Résumé de recherche en éducation no 1 : Baisse des effectifs dans le secteur scolaire anglophone du Québec*, Université Concordia, QUESCEN, 2021. [En ligne]. [www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Brief_1_FRA.pdf]https://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Brief_1_FRA.pdf].
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Sondage de suivi sur les langues officielles 2021*, 13 janvier 2022. [Rapport préparé à l'intention du Commissariat aux langues officielles par l'Environics Research Group].
- DICKINSON, John, et Brian YOUNG. *A Short History of Quebec*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.
- DION, Jean-Noël. « Un politicien maudit : T.-D. Bouchard », *Cap-aux-Diamants*, n° 30, été 1992.
- DONOVAN, Patrick. *The Boundaries of Charity: The Impact of Ethnic Relations on Private Charitable Services for Quebec City's English-Speakers, 1759-1900*, Thèse (Ph. D.), Université Laval, 2019.
- DUPOUIS, Serge. « Article 23 et éducation francophone hors Québec », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2021. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/article-23].
- DUROCHER, René. « Révolution tranquille », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2013. [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>].
- FRASER, Graham, sous la dir. de. *The Fate of Canada: F. R. Scott's Journal of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, 1963-1971*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2021.
- HARDY, René. *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Boréal, 1999.
- JOHNSON, Melissa N. P., et Ethan MCLEAN. « Discourse Analysis », *International Encyclopedia of Human Geography*, Amsterdam, Elsevier, 2020.
- JOLIVET, Simon. *Le vert et le bleu : Identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011.
- KING, Michael. *The Penguin History of New Zealand*, Auckland, N.Z., Penguin Books, 2003.
- LABRECQUE, Claude, réalisateur. *Le RIN*, [Documentaire], Québec, Les Productions Virage, 2002, 78 min.
- LANOUILLE, Mélanie. *Penser l'éducation, dire sa culture : Les écoles catholiques anglaises au Québec, 1928-1964*, Thèse (Ph. D.), Université Laval, 2004.
- LECLERC, Jacques. « Les droits linguistiques de la minorité anglophone », [En ligne], *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, 2020. [www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-7Anglos-droits_lng.htm].
- LUSSIER, Marie-Hélène. *La situation socioéconomique des anglophones du Québec*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2012.
- MACLEOD, Roderick, et Mary Anne POUTANEN. *A Meeting of the People: School Boards and Protestant Communities in Quebec, 1801-1998*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

MARSHALL, Tabitha, et David GALLANT. « Pensionnats indiens au Canada », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2012. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats].

MERRIAM-WEBSTER. « What about “whataboutism”? » *Merriam-Webster.com*, [En ligne] 2021. [www.merriam-webster.com/words-at-play/whataboutism-origin-meaning].

MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL. *Peoples Under Threat*, [En ligne]. [www.peoplesunderthreat.org].

PILLARELLA, Joyce. *Remembering the Internment: Italian Canadians during World War II*, Montreal, Montréal, CIBPA, 2012.

POCOCK, Joanne. *Demographic Profile of the English-Speaking Communities, Administrative Region of Montreal & the Rest of Quebec*, Québec, CHSSN, 2018. [Rapport préparé pour le CHSSN].

RENEW DEMOCRACY INITIATIVE. « China's human rights “Whataboutism” », [Bulletin en ligne], *Democracy Weekly*, 15 juillet 2021. [www.rdi.org/chinas-human-rights-whataboutism].

RUDIN, Ronald. *The Forgotten Quebecers*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1985.

SCOTT, Stephen A. « Roncarelli c. Duplessis », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/roncarelli-c-duplessis].

STATISTIQUE CANADA. *Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada : Recensement de la population, 2016*, Catalogue no 98-200-X2016011, 2017.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 37-10-0009-01 : *Nombre d'élèves dans les programmes de langues officielles, écoles primaires et secondaires publiques, selon le type de programme, l'année d'études et le sexe, 2021*.

TALBOT, Robert. *Moving Beyond Two Solitudes: Constructing a Dynamic and Unifying Francophone/Anglophone Relationship, 1916-1940*, Thèse (Ph. D.), Université d'Ottawa, 2014.

VAILLANCOURT, François. « Les aspects économiques des politiques linguistiques en vigueur au Québec : Répercussions sur les anglophones et francophones sur le marché du travail, 1970-2015 », *La Charte : La loi 101 et les Québécois d'expression anglaise = The Charter: Bill 101 and English-Speaking Quebec*, sous la dir. de Lorraine O'Donnell, Patrick Donovan et Brian Lewis, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021, p. 226-227.

VAILLANCOURT, François, Olivier COCHE, Marc Antoine CADIEUX et Jamie Lee RONSON, *Official Language Policies of the Canadian Provinces: Costs and Benefits in 2006*, Vancouver, Fraser Institute, 2012.

VERRETTE, Michel. « Question des écoles du Manitoba », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des].

WILLIAMS, Dorothy W. *The Road to Now: A History of Blacks in Montreal*, Montréal, Véhicule Press, 2006.

Remerciements

L'auteur souhaite remercier Matthew Hayday, Lorraine O'Donnell, Lina Shoumarova et Robert Talbot de leur précieuse contribution à la rédaction du présent document.

ANNEXE A

Résumé des arguments pour et contre l'allégation de « la minorité la mieux traitée » dans l'échantillon médiatique depuis 1980

Arguments à l'appui de l'allégation que la population d'expression anglaise constitue la minorité la mieux traitée	Nbre de mentions dans l'échantillon
L'accès à de meilleures institutions/à un plus grand nombre d'institutions par rapport aux francophones hors Québec, en particulier les établissements d'enseignement postsecondaire.	9
La reconnaissance officielle par le gouvernement provincial du statut de minorité ayant droit à ses propres institutions, notamment en santé et en éducation.	8
La situation respective des langues : l'anglais n'est pas menacé en Amérique du Nord, alors que le français est dans une situation précaire; une approche asymétrique est nécessaire, ce qui justifie les restrictions imposées par les lois linguistiques.	3
Les iniquités en matière de financement : les institutions des francophones reçoivent moins de financement par habitant que celles de la communauté d'expression anglaise.	4
Les gens d'expression anglaise constituent une minorité dominante qui profite de la tolérance et du sens de l'équité du Québec francophone. De plus, ils refusent de reconnaître leur statut de minorité et se font passer pour des martyrs et des victimes.	3
L'autoexclusion : si les anglophones ne sont pas mieux représentés dans la fonction publique du Québec, c'est de leur propre faute puisqu'ils s'en sont exclus et ont agi comme un lobby du milieu des affaires.	1

Arguments contre l'allégation que la population d'expression anglaise constitue la minorité la mieux traitée	N ^{bre} de mentions dans l'échantillon
Les communautés d'expression anglaise ont établi leurs propres institutions, lesquelles desservent l'ensemble de la population. Leur existence ne résulte pas de la générosité de la majorité francophone. Les gens d'expression anglaise paient des impôts et méritent une part du financement public.	23
L'interdiction de l'anglais sur les affiches et les enseignes : une pareille interdiction d'une langue minoritaire n'existe pas ailleurs en Amérique du Nord.	21
Le déclin du secteur de l'éducation, en particulier dans les écoles primaires et secondaires, en raison des restrictions imposées à l'accès à l'éducation de la minorité et de la redistribution inadéquate des fonds découlant de l'Entente Canada-Québec.	19
L'exode général et l'exode des intellectuels : les taux élevés de départ de gens d'expression anglaise vers l'extérieur de la province depuis les années 1970 témoignent de la tension qui se fait sentir.	14
L'accès plus difficile à des services sociaux et de santé en anglais et l'inégalité des services offerts aux jeunes vulnérables d'expression anglaise dans les régions.	14
L'impolitesse et l'anglophobie : les gens d'expression anglaise sont traités de manière impolie lorsqu'ils parlent en anglais en public, et du vandalisme anti-anglais est commis.	12
Le traitement inéquitable par comparaison aux francophones à l'extérieur du Québec : les lois et les services gouvernementaux se sont améliorés pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à l'extérieur du Québec, alors qu'ils se sont détériorés au Québec. Les organismes communautaires reçoivent moins de financement de la part du gouvernement fédéral que ceux des CLOSM francophones. Le Commissariat aux langues officielles se préoccupe davantage des francophones hors Québec que des gens d'expression anglaise au Québec.	11
Le musellement des préoccupations : l'emploi de l'argument de « la minorité la mieux traitée » pour museler ou miner la légitimité des préoccupations de la communauté, ou pour dire que la communauté a un complexe de martyr.	11
La discrimination sur le marché du travail : le plus souvent démontrée par une sous-représentation au sein de la fonction publique du Québec.	11

<p>La centralisation de l'État entraînant un déclin des institutions communautaires : des institutions bilingues ou de langue anglaise ont été fermées ou remplacées par de nouvelles structures administratives publiques. Le gouvernement a progressivement affaibli les institutions et réduit le rôle des anglophones au sein de celles-ci.</p>	6
<p>La dégradation de l'accès à des services municipaux bilingues en raison de fusions forcées et de modifications législatives. Le statut bilingue étant accordé aux municipalités à un pourcentage plus bas en Ontario.</p>	6
<p>La concentration de la population d'expression anglaise dans une seule région urbaine permet plus facilement d'assurer la solidité des institutions et des services en langue anglaise que dans le cas des communautés francophones dispersées à l'extérieur du Québec.</p>	5
<p>L'allégation est difficile à prouver : il est difficile de déterminer parmi les innombrables minorités à travers le monde laquelle est la mieux traitée.</p>	4
<p>Le financement inéquitable du gouvernement du Québec : la population d'expression anglaise paie plus d'impôts que ce qu'elle reçoit de la part du gouvernement québécois comparativement à la majorité de langue française.</p>	3
<p>La population d'expression anglaise n'est pas une minorité, mais une partie intégrante du Québec.</p>	2
<p>L'infériorité socioéconomique par rapport à la majorité francophone.</p>	2
<p>La toponymie : le remplacement de noms de lieux liés à l'héritage anglais du Québec au profit de son histoire française.</p>	1
<p>Le manque de services en anglais offerts par le gouvernement provincial.</p>	1
<p>L'existence de groupes de défense des droits linguistiques des anglophones est la preuve d'un mécontentement. La minorité « la mieux traitée » n'aurait pas besoin de tels groupes.</p>	1
<p>Tout est relatif : la théorie selon laquelle un peuple possède des qualités morales extraordinaires est dangereuse; les francophones ne sont pas plus gentils que les autres peuples.</p>	1



Patrick Donovan est attaché de recherche pour le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN) à l'Université Concordia à Montréal, où il travaille depuis 2010. Il détient un doctorat en histoire de l'Université Laval et sa thèse porte sur l'évolution des frontières ethnoreligieuses au sein des réseaux de services sociaux s'adressant aux anglophones de la ville de Québec. Titulaire d'une maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal, il a joué un rôle déterminant dans la restauration et l'établissement du **Morrin Centre**, un site patrimonial et centre culturel de langue anglaise à Québec.



RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES
COMMUNAUTÉS QUÉBÉCOISES
D'EXPRESSION ANGLAISE

Université Concordia
7141, rue Sherbrooke O., CC-219
Montréal (Québec)
H4B 1R6

514 848-2424, poste 4315
quescren@concordia.ca

WWW.QUESCREN.CA

